

Témoignage client

La réforme du Crédit Impôt Recherche séduit un spécialiste de l'information géographique

La technologie au service de l'agroalimentaire et de l'espace rural

Société leader en information géographique au service de l'agriculture et de l'agroalimentaire, notre client conjugue tradition et modernité en développant des outils d'aide à la décision qui s'appuient sur l'agronomie et les nouvelles technologies.

Ses prestations de conseil sur Internet à destination de grands comptes et d'exploitations agricoles (coopératives, Chambres d'agriculture, conseils agricoles, industries, assurances, ministères et pouvoirs publics...) reposent sur une maîtrise des technologies de l'information, de l'ingénierie et de l'imagerie Satellite. A titre d'exemple, l'entreprise peut étudier les conditions géographiques à l'intérieur d'une parcelle spécifique afin de définir l'épandage des doses d'engrais nécessaire à sa bonne culture. Ces informations peuvent ensuite être intégrées aux GPS des tracteurs pour les guider. Au-delà de ces services, notre client a également développé une large gamme de produits.

Cette PME s'est considérablement développée et intervient dans plus de 50 pays dont la France et les pays de l'Europe et d'Amérique du Nord. Pour satisfaire sa clientèle et continuer à améliorer son offre, elle compte sur une équipe de Recherche & Développement (R&D) majoritairement constituée d'ingénieurs ou de chercheurs spécialisés en agriculture et dans le domaine de la télédétection et de l'information géographique. Trois personnes travaillent ainsi à plein temps sur la modélisation agronomique, le traitement et l'innovation des images satellites. Dix employés interviennent, quant à eux, sur les innovations et développements informatiques.

Les bénéfices du CIR depuis la réforme pour la PME innovante !

Cette PME a reçu plusieurs aides Oséo Innovation afin de financer ses projets de recrutement et de développement. Elle a également obtenu le label «entreprise innovante». Très active en matière de R&D, l'entreprise n'avait jamais encore demandé un Crédit Impôt Recherche (CIR) pouvant représenter jusqu'à 50% des dépenses engagées, sous forme de remboursement ou de réduction d'impôt sur les sociétés. En effet, avant sa réforme en 2008, le calcul du CIR était plus complexe et restrictif.

« Jusqu'à cette année, nous n'avions jamais demandé de CIR et ce, pour plusieurs raisons. D'une part, les anciennes méthodes de calcul des CIR ne correspondaient pas à nos dépenses de R&D non immobilisées puisque celles-ci étaient régulières d'une année sur l'autre tandis que le dispositif exigeait un investissement croissant. Au-delà de ces critères, nous savions que cela représentait un travail considérable, spécialement pour une PME, puisqu'il fallait constituer un dossier et en assurer son suivi auprès de l'administration. Nous ne pouvions pas mobiliser les forces vives de l'entreprise pour entamer cette procédure ». explique le Président du Directoire.

Avec la réforme de 2008, ce dernier a pris connaissance des nouvelles modalités du CIR et a ainsi souhaité faire appel à un expert en financement public de l'innovation pour l'accompagner dans sa démarche. L'entreprise a choisi Sogedev qui a proposé l'intervention de deux

consultants techniques pour constituer son dossier solide qui prendrait en compte ses activités de R&D, les qualifierait et les étudierait d'après les critères d'éligibilité.

« Nous avons choisi Sogedev car l'approche de ses consultants était sérieuse et rassurante. Au-delà de leur maîtrise des dispositifs de financement public de l'innovation, ces ingénieurs comprennent parfaitement nos activités et nos projets d'innovation. Ils ont su évaluer notre R&D à sa juste valeur et en toute objectivité par rapport aux critères d'éligibilité, pendant que nous nous consacrons à notre métier » ajoute-t-il.

Sogedev, une offre globale d'accompagnement

Elle envisage de faire à nouveau appel à Sogedev pour le renouvellement de ses demandes de CIR. Par ailleurs, le cabinet de conseil a fait agréer un sous-traitant de la PME qui intervient à mi temps pour la Recherche de notre client. Il devrait être pris en compte pour les prochaines déclarations de la société et viendra en déduction des autres dépenses R&D de l'entreprise.